

Polynésie française
Ile de TAHITI
Commune de VAIRAO

TRAVAUX DE SÉCURISATION DU TALUS SITUÉ SUR LA PARCELLE CADASTRÉE BD91 SISE COMMUNE DE VAIRAO

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E.)

Maître d'ouvrage	 D · A · F Direction Affaires Foncières	DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES BP : 114 98713 – PAPEETE
Maître d'oeuvre	 apiGEO GEOTECHNIQUE	APIGEO GEOTECHNIQUE BP : 42196 98713 – PAPEETE
Objet de l'Appel d'Offres	Travaux de sécurisation du talus situé sur la parcelle cadastrée section BD n°91 sise commune de Vairao	
Consultation du		
Date de remise des offres		

PIECE N° 02

	N° Dossier :	A252-AB-21	Date et version :	Août 2021 – Ver. 1.1	Nombre de pages :	1 / 7
	Rédacteur :	A. BOURDEU	Travaux de sécurisation du talus situé sur la parcelle BD91 sise commune de Vairao Acte d'engagement			

Le présent Acte d'Engagement (**AE**) s'inscrit dans le cadre de l'opération de sécurisation du talus présent à l'amont du centre familiale de Vairao, situé sur la parcelle cadastrée BD91 et relevant de la commune de Vairao. Les travaux de sécurisation doivent permettre de protéger le centre contre le risque de chute de blocs et de glissement de terrain.

ARTICLE 1^{ER} : MAITRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage :	DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES
Adresse :	B.P 114, 98713 Papeete TAHITI POLYNESIE FRANCAISE
Téléphone/Fax :	Tel : 40.47.18.18
Personne habilitée à signer le marché :	Mme la Directrice des Affaires Foncières

ARTICLE 2 : CONTRACTANT

Le contractant unique, soussigné :

<input type="checkbox"/> M/Mme			<i>Contractant personnellement,</i>
<input type="checkbox"/> La société			
Représentée par			<i>Dûment habilité(e),</i>
Adresse			
N° RC		N° TAHITI	
Téléphone/Fax			
e-mail			

Les co-contractants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :

- Conjoints (cf. grille de répartition détaillée des prestations annexées)
- Solidaires, les unes des autres,

1er cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme			<i>Contractant personnellement,</i>
<input type="checkbox"/> La société			
Représentée par			
Adresse			
N° RC		N° TAHITI	
Téléphone/Fax			
e-mail			

2e cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme			<i>Contractant personnellement,</i>
<input type="checkbox"/> La société			
Représentée par			
Adresse			
N° RC		N° TAHITI	
Téléphone/Fax			
e-mail			

3e cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme		Contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société		
Représentée par		
Adresse		
N° RC	N° TAHITI	
Téléphone/Fax		
e-mail		

4e cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme		Contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société		
Représentée par		
Adresse		
N° RC	N° TAHITI	
Téléphone/Fax		
e-mail		

Le groupement, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par :
dûment mandaté à cet effet, conformément à la convention de mandat annexée.

En cas de groupement, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché. (CCAG).

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (**CCAP**) et des documents qui y sont mentionnés ;

Après avoir apprécié exactement les conditions d'exécution des ouvrages, m'être parfaitement rendu compte de leur nature, de leur importance et de leur particularité,

Après m'être rendu sur les lieux, de me rendre compte que les travaux se feraient en milieu occupé, d'avoir procédé à une visite détaillée du site, d'avoir apprécié le contexte des travaux à réaliser et d'avoir pris parfaitement connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès, aux abords, à la nature des terrains ainsi que de l'organisation et du fonctionnement du chantier ;

M'engage (nous engageons) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter dans les conditions ci-après définies, les travaux désignés au préambule du présent acte d'engagement et concernant l'opération de sécurisation du talus amont à la parcelle BD91 de VAIRAO.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m' (nous) est notifiée dans un délai de CENT QUATRE-VINGT (**180**) JOURS, à compter de la date limite de remise des offres fixée par le RPAO.

ARTICLE 2 : PRIX

	N° Dossier :	A252-AB-21	Date et version :	Août 2021 – Ver. 1.1	Nombre de pages :	3 / 7
	Rédacteur :	A. BOURDEU	Travaux de sécurisation du talus situé sur la parcelle BD91 sise commune de Vairao Acte d'engagement			

Les modalités d'actualisation sont fixées au CCAP. Le mois Mo « **m zéro** » est : **Septembre 2021**.

Les travaux seront rémunérés par application des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.

Le montant hors taxe de l'offre tel qu'il résulte du détail estimatif joint est de :

Montant en chiffres : FRANCS XPF HT

Montant en lettres :
FRANCS XPF HT

ARTICLE 3 : DELAIS

Le délai d'exécution est de deux (**2**) mois, à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant à l'entreprise titulaire de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

ARTICLE 4 : SOUS-TRAITANCE

- a) Les annexes au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant en chiffres : FRANCS XPF HT

Montant en lettres :
FRANCS XPF HT

- b) En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement les concernant au Maître d'Ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondant au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Nature de la prestation	Montant en XPF HT (en chiffres)

	Total :

- c) Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est ainsi de :

Montant en chiffres : FRANCS XPF HT

Montant en lettres :

.....FRANCS XPF HT

ARTICLE 5 : PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointe en annexe :

Contractant unique ou 1er cotraitant :

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque			
Code Banque		Code Guichet	

2ème cotraitant :

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque			
Code Banque		Code Guichet	

3ème cotraitant :

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque			
Code Banque		Code Guichet	

4ème cotraitant :

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque			
Code Banque		Code Guichet	

Toutefois, le Maître de l'ouvrage honorera les sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter le montant aux crédits des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou actes spéciaux.

Le(s) (co) contractant(s) désignée(s) ci-après : *(barrer la mention inutile)*

.....

- Renonce(nt) à bénéficier du versement de l'avance forfaitaire prévue à l'article 6.2 du C.C.A.P.
- Ne renonce(nt) pas à bénéficier du versement de l'avance forfaitaire prévue à l'article 6.2 du C.C.A.P.

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), des documents qui y sont mentionnés, et du dossier de consultation,

AFFIRMENT, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article LP 233-1 du Code Polynésien des Marchés.

S'ENGAGENT, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

Fait en seul original

A, le.....

Mentions manuscrites

« Lu et approuvé »

Le(s) contractant(s) (cachets et signatures)

	N° Dossier :	A252-AB-21	Date et version :	Août 2021 – Ver. 1.1	Nombre de pages :	6 / 7
	Rédacteur :	A. BOURDEU	Travaux de sécurisation du talus situé sur la parcelle BD91 sise commune de Vairao Acte d'engagement			

Documents et pièces annexées au présent acte d'engagement :

- ✚ **Annexe 1** - Grille de répartition des prestations et des honoraires (en cas de groupement) ;
- ✚ **Annexe 2** - Formulaire de présentation des sous-traitants (acte spécial).

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A, le.....

La personne responsable du marché

Le Vice-Président, Ministre de l'agriculture, de l'économie bleue et du domaine, en charge de la
recherche

	N° Dossier :	A252-AB-21	Date et version :	Août 2021 – Ver. 1.1	Nombre de pages :	7 / 7
	Rédacteur :	A. BOURDEU	Travaux de sécurisation du talus situé sur la parcelle BD91 sise commune de Vairao Acte d'engagement			